

# LE NATIONAL-SOCIALISME ALLEMAND



Source : Charles Chevillot, 1937, Archives de Haute-Garonne



## **D : Le Programme en 25 points du Parti ouvrier allemand national-socialiste**

(en allemand : Das 25-Punkte-Programm der Nationalsozialistischen Deutschen Arbeiterpartei) est le nom donné au programme politique du Parti ouvrier allemand (DAP), tel qu'il a été proclamé le 24 février 1920 à Munich par Adolf Hitler. Le DAP devient, le 8 août de la même année, le Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP), et conserve ce programme.

- « 1. Nous exigeons la constitution d'une Grande Allemagne, réunissant tous les Allemands sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
2. Nous exigeons l'égalité des droits du peuple allemand au regard des autres nations, l'abrogation du traité de Versailles.
3. Nous exigeons de la terre et des colonies pour nourrir notre peuple et résorber notre surpopulation.
4. Seuls les citoyens bénéficient des droits civiques. Pour être citoyen, il faut être de sang allemand, la confession importe peu. Aucun Juif ne peut donc être citoyen [...].
10. Le premier devoir de tout citoyen est de travailler, physiquement ou intellectuellement. L'activité de l'individu ne doit pas nuire aux intérêts de la collectivité, mais s'inscrire dans le cadre de celle-ci et pour le bien de tous [...].
20. L'extension de notre infrastructure scolaire doit permettre à tous les Allemands bien doués et travailleurs l'accès à une éducation supérieure, et par là à des postes de direction. Les programmes de tous les établissements d'enseignement doivent être adaptés aux exigences de la vie pratique. L'esprit national doit être inculqué à l'école dès l'âge de raison (cours d'instruction civique). Nous demandons que l'État couvre les frais de l'instruction supérieure des enfants particulièrement doués de parents pauvres, quelle que soit la classe sociale ou la profession de ceux-ci.
21. L'État doit se préoccuper d'améliorer la santé publique par la protection de la mère et de l'enfant, l'interdiction du travail de l'enfant, l'introduction de moyens propres à développer les aptitudes physiques par l'obligation légale de pratiquer le sport et la gymnastique, et par un puissant soutien à toutes les associations s'occupant de l'éducation physique de la jeunesse.
22. Nous exigeons la suppression de l'armée de mercenaires et la création d'une armée nationale [...].
25. Pour mener tout cela à bien, nous demandons la création d'un pouvoir central puissant [...].

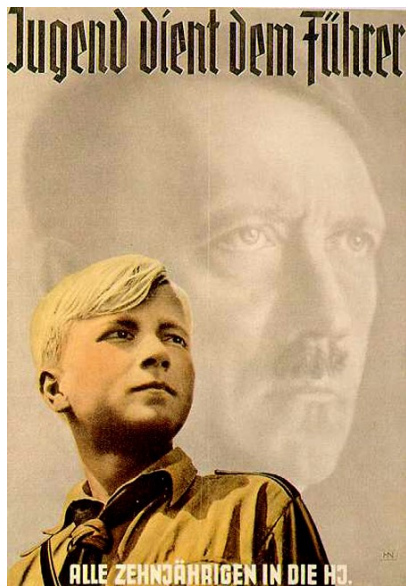
## **E : Le parti nazi et la démocratie**

Nous allons au Reichstag<sup>1</sup> pour utiliser à notre profit les armes de la démocratie. Nous devenons députés pour paralyser la démocratie avec sa propre collaboration [...]. Nous prendrons tous les moyens légaux à notre disposition afin de révolutionner la situation actuelle. Si nous arrivons lors des élections à placer 60 à 70 agitateurs de notre parti dans les différents parlements, l'État lui-même nous offrira les armes avec lesquelles nous le combattrons [...]. Mussolini aussi s'est fait élire au Parlement et peu de temps après, il a marché sur Rome avec ses chemises Noires. Nous y venons en ennemis ! Comme le loup dans la bergerie. »

Joseph Goebbels, *Der Angriff*, 30 avril 1938, cité par D Braher, *The German Dictatorship*, 1973

1: Siègne du parlement fédéral allemand qui se situe à Berlin





**F : Affiches de propagande pour les mouvement de jeunesse (traduction : La jeunesse sert le Führer et Tous les jeunes de 10 ans dans les HJ)**

Environ 17 000 jeunes Allemands font partie de la "Hitlerjugend" en 1929. Dix ans plus tard, 98% des adolescents l'ont intégré soit plus de 8 millions d'enfants et d'adolescents. Les jeunes filles font parties du Bund Deutsche Mädel.

Serment : Je promets de faire en tout temps dans la jeunesse hitlérienne mon devoir dans l'amour et la fidélité au Chef et au drapeau



**G: La place de l'État**

Nous ne tolérerons jamais qu'au sein de l'État national, quoi que ce soit se situe au-dessus de l'autorité de cet État ? Tout doit se soumettre à cette autorité, c'est-à-dire de cette communauté nationale vivante. Et si quelqu'un essaie de prendre position contre cette autorité, il sera forcé de s'y plier, par un moyen ou par un autre.

La pensée ne vit pas dans les masses. Il faut le reconnaître une fois pour toute et c'est bien évident. [...] Il est toujours dur de dire : 'Il faut que quelqu'un commande et il ne peut y en avoir plus qu'un ; celui qui commande ordonne et les autres doivent obéir.' [...] C'est pourquoi notre État n'est en rien fondé, je tiens à le souligner, sur la consultation populaire, notre objectif est de convaincre le peuple de la nécessité de ce qui se fait. [...] Le Führerstaat [1] n'a aucune raison de redouter le génie, c'est toute la différence avec la démocratie. [...] Le peuple est aujourd'hui plus heureux en Allemagne que partout ailleurs dans le monde. Il ne se sent dans l'insécurité que lorsqu'il n'a pas de chef. Dès l'instant où il est fermement dirigé, il est heureux ; car il sait très bien qu'il ne comprend rien à tout ça. »

Adolf Hitler, discours, le 29 avril 1937.

1: Organisation du pouvoir dans laquelle Hitler (le Führer) est à la fois président et premier ministre. Il est seul au sommet..

NATIONALSOZIALISTISCHES DEUTSCHES ARBEITERSCHAFTSPARTEI  
Zeitschrift: Wochensaal. 479

# Reichsgesetzblatt

Teil I

1933	Ausgegeben zu Berlin, den 15. Juli 1933	Nr. 81
------	---	--------

**Inhalt:**

- Gesetz über Volksabstimmung. Vom 14. Juli 1933. .... 479
- Gesetz gegen die Neubildung von Parteien. Vom 14. Juli 1933. .... 479
- Gesetz über die Einziehung volks- und staatsfeindlichen Vermögens. Vom 14. Juli 1933. .... 479
- Gesetz über den Widerruf von Einbürgerungen und die Aberkennung der deutschen Staatsangehörigkeit. Vom 14. Juli 1933. .... 480
- Gesetz über die Zulassung öffentlicher Spielbanken. Vom 14. Juli 1933. .... 480
- Verordnung über Zolländerungen. Vom 14. Juli 1933. .... 484

---

**Gesetz über Volksabstimmung. Vom 14. Juli 1933.**

Die Reichsregierung hat das folgende Gesetz beschlossen, das hiermit verkündet wird.

§ 1

(1) Die Reichsregierung kann das Volk befragen, ob es einer von der Reichsregierung beabsichtigten Maßnahme zustimmt oder nicht.

(2) Bei der Maßnahme nach Abs. 1 kann es sich auch um ein Gesetz handeln.

§ 2

Bei der Volksabstimmung entscheidet die Mehrheit der abgegebenen gültigen Stimmen. Dies gilt auch dann, wenn die Abstimmung ein Gesetz betrifft, das verfassungsgändernde Vorschriften enthält.

§ 3

Stimmt das Volk der Maßnahme zu, so findet Artikel 3 des Gesetzes zur Hebung der Not von Volk und Reich vom 24. März 1933 (Reichsgesetzbl. I S. 141) entsprechende Anwendung.

§ 4

Der Reichsminister des Innern ist ermächtigt, zur Durchführung dieses Gesetzes Rechtsverordnungen und allgemeine Verwaltungsvorschriften zu erlassen.

Berlin, den 14. Juli 1933.

Der Reichskanzler  
Adolf Hitler

Der Reichsminister des Innern  
Fried

**Gesetz gegen die Neubildung von Parteien. Vom 14. Juli 1933.**

Die Reichsregierung hat das folgende Gesetz beschlossen, das hiermit verkündet wird:

§ 1

In Deutschland besteht als einzige politische Partei die Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei.

§ 2

Wer es unternimmt, den organisatorischen Zusammenhalt einer anderen politischen Partei aufrechtzuerhalten oder eine neue politische Partei zu bilden, wird, sofern nicht die Tat nach anderen Vorschriften mit einer höheren Strafe bedroht ist, mit Zuchthaus bis zu drei Jahren oder mit Gefängnis von sechs Monaten bis zu drei Jahren bestraft.

Berlin, den 14. Juli 1933.

Der Reichskanzler  
Adolf Hitler

Der Reichsminister des Innern  
Fried

Der Reichsminister der Justiz  
Dr. Gürtner

**H : Loi du 15 juillet 1933**

La loi ne comporte que deux articles. Elle est décidée par le gouvernement et non par le parlement, sur base de la loi des pleins pouvoirs.

Datée du 14 juillet 1933, elle est publiée au *Reichsgesetzblatt* le 15 (journal officiel). En Autriche, elle entre en vigueur après l'*Anschluss*, le 15 mars 1938.

L'article 1<sup>er</sup> instaure le parti nazi comme parti unique en Allemagne.

L'article 2 prévoit des peines de six mois à trois ans d'emprisonnement pour ceux qui collaborent au maintien des structure de partis interdits ou tentent de créer de nouveaux partis. Sur base de cette loi, de nombreuses personnalités politiques d'autres partis ont été condamnées à l'emprisonnement.



I : Une du magazine nazi *Illustrierter Beobachter* du 3 décembre 1936, il publie un reportage photographique sur le camp de concentration de Dachau ouvert près de Munich, dès mars 1933. Il est confié à la SS et reçoit tous types de personnes considérés comme nécessitant une « rééducation » (criminels récidivistes, opposants politiques, alcooliques, homosexuels...). Certains y sont envoyés par la Gestapo chargée de surveiller tous les opposants aux régimes.

J Carte sur les camps de concentration et l'expansion allemande (Magnard, 1ère, 2011, page 159)

## K : L'importance de la race

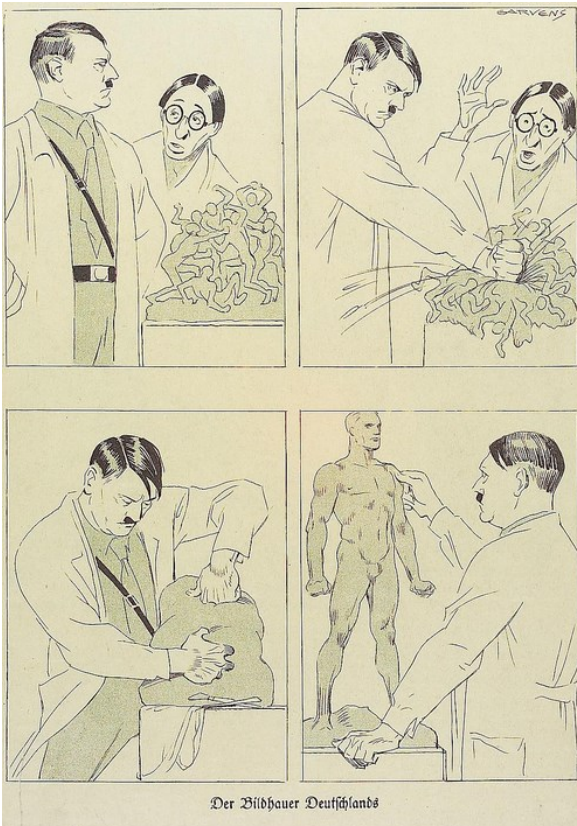
Tout ce dont nous jouissons aujourd'hui de civilisation humaine, toutes les réalisations de l'art, de la science et de la technique, sont presque exclusivement les fruits du génie créateur de l'Aryen. Ce qui permet de conclure qu'il a été le seul fondateur d'une humanité supérieure, et, par la suite, qu'il représenté le prototype de ce que nous entendons par le mot « homme ».

L'existence de types humains inférieurs a toujours été une condition préalable essentielle à la formation des civilisations supérieures [...]. Ce n'est pas un hasard que les premières civilisations naquirent là où l'Aryen rencontra des races inférieures, les soumit et les plia à sa volonté [...]. Mais dès que les peuples asservis commencèrent à s'élever, à se rapprocher du conquérant, la barrière séparant le maître de l'esclave céda. L'Aryen renonça à la pureté de son sang et perdit ainsi peu à peu sa faculté créatrice de civilisation. Le mélange des sangs, avec l'abaissement du niveau racial qui en résulte, est la seule cause du déclin des civilisations passées. Tous ceux qui en ce monde ne sont pas de race pure, ne sont que des déchets.

Un peuple de race pure qui a conscience de la valeur de son sang ne pourra jamais être subjugué par le Juif. Aussi le Juif cherche-t-il à abaisser systématiquement le niveau racial en empoisonnant constamment les individus. Dans le domaine politique, [...] il travaille à amener une double révolution, politique et économique. En ce qui concerne la civilisation, il contamine l'art et la littérature, avilit les sentiments naturels, renverse tous les concepts de beauté, de dignité, et entraîne les hommes de la vile nature qui est la sienne.

Aussi le but suprême de l'État raciste doit-il être d'assurer la conservation des représentants de la race primitive, dispensatrice de la civilisation qui fait la beauté et la valeur morale d'une humanité supérieure. »

Hitler, *Mein Kampf*, 1924



## L : « Le sculpteur de l'Allemagne »

Dessin d'O Garvens, dans *Kladderadatsch*, n°49, novembre 1933,





Ou

[https://cutt.ly/pogroms\\_novembre\\_1938](https://cutt.ly/pogroms_novembre_1938)

*« Le garrot se resserre de plus en plus, ils inventent constamment de nouvelles mesures pour nous briser lentement. Qu'est-ce qu'il a pu y en avoir ces dernières années, des grandes et des petites ! Et le petit coup d'épingle fait parfois beaucoup plus mal que le grand coup de massue. J'énumère ces ordonnances :*

- 1 - *Obligation de rester chez soi après 8 ou 9 h du soir. [...]*
  - 2 - *Chassés de notre propre maison [obligation de s'installer dans un immeuble où sont regroupés les Juifs de la ville].*
  - 3 - *Interdiction d'écouter la radio, interdiction d'utiliser le téléphone. 4 - Interdiction d'aller au théâtre, au cinéma, au concert, au musée.*
  - 5 - *Interdiction de s'abonner aux journaux ou d'en acheter. 6 - Interdiction d'utiliser tout moyen de transport.*
  - 7 - *Interdiction d'acheter des « denrées rares ». [...]* 8 - *Interdiction d'acheter des fleurs. [...]* 9 - *Interdiction d'aller chez le coiffeur. [...]*
  - 10 - *Interdiction de posséder une machine à écrire, 11 - des fourrures et couvertures en laine, 12 - un vélo, 13 - des chaises longues, 14 - des chiens, des chats, des oiseaux.*
  - 15 - *Interdiction de quitter la banlieue de Dresde, de pénétrer dans la gare, de passer sur la rive des ministères et dans les jardins publics. [...]*
  - 16 - *19 septembre 1941 : étoile juive obligatoire sur les vêtements.*
  - 17 - *Interdiction de posséder des réserves alimentaires.*
  - 18 - *Interdiction de fréquenter les bibliothèques et les restaurants.*
  - 19 - *Pas de cartes d'habillement, 20 - pas de cartes de poisson, 21 - pas de ration spéciale telle que café, chocolat, fruits, lait concentré.*
  - 22 - *Obligation de payer des impôts spéciaux.*
  - 23 - *Diminution de la retraite des 2/3.*
  - 24 - *Restriction des achats à une heure (de 15 h à 16 h, le samedi de 12 h à 13 h).*
- Voilà, je crois que c'est tout. Mais, pris tous ensemble, ces [...] points ne sont rien face au danger permanent de perquisition, de sévices, de prison, de camp de concentration et de mort violente. »*

► D'après Victor Klemperer, *Journal 1942-1945*, Tome 2, *Je veux témoigner jusqu'au bout*, Le Seuil, 2000.

**Victor Klemperer** est un écrivain et philologue allemand. Il est le fils d'un rabbin. En 1906 il épouse Eva Schlemmer, une protestante. En 1912, il se convertit lui-même au protestantisme. Après l'arrivée des nazis au pouvoir, Klemperer se voit interdire le droit d'enseigner en raison de ses ascendances juives. Le fait que Eva soit « aryenne » permet à son mari d'échapper à la déportation.